

Cancer du col de l'utérus

Quelques éclaircissements

Un vaccin contre le cancer?

Un dépistage régulier indispensable

Le cancer du col de l'utérus fait partie des rares types de cancer qui peuvent être décelés et traités précocement. **Il est donc important que les femmes se soumettent régulièrement à des examens gynécologiques de dépistage.** Le gynécologue prélève des cellules de l'utérus afin d'y rechercher d'éventuelles transformations malignes. Aucun médicament ne permet de guérir un pré-cancer ou un cancer causé par un virus HPV. Mais s'ils sont détectés à temps, un traitement peut être efficace.

Jusqu'à présent, les possibilités de prévenir le cancer du col de l'utérus étaient limitées. Toutefois, des vaccins contre quelques unes des infections à l'origine de ces cancers ont fait leur apparition sur le marché

Le cancer du col de l'utérus se développe à l'endroit où l'utérus se prolonge dans le vagin. Les cellules cancéreuses se multiplient d'abord dans le col de l'utérus, puis, peuvent ensuite se répandre dans l'ensemble de l'utérus. A un stade avancé, le cancer s'étend aux organes voisins (par exemple la vessie ou le rectum) et peut former des métastases dans d'autres organes plus éloignés tels que les ganglions lymphatiques ou les poumons.

Le cancer du col de l'utérus est directement lié aux maladies sexuellement transmissibles. C'est en effet un virus (d'où la possibilité de

vacciner!) qui est la cause la plus fréquente du cancer du col de l'utérus. Ce virus, transmis dans le cadre de relations sexuelles, dégénère chez une femme sur 4 ou 5 environ, en pré-cancer ou en cancer. Presque tous les cas de cancer du col de l'utérus sont provoqués par certaines formes de virus de verrue, les papillomavirus humains (HPV). On en connaît plus de 100 types.

Les HPV se transmettent par le biais de relations sexuelles ou par un contact direct de peau à peau. On admet qu'environ 80 % des femmes et des hommes sexuellement actifs ont été infec-

tés au moins une fois dans leur vie par un HPV. En général, les infections à HPV guérissent sans laisser de séquelle. Dans 2 à 3 % des cas seulement, l'infection devient chronique. Les virus s'incrusteront alors dans les cellules du col de l'utérus et y stimulent la division cellulaire. Ce phénomène accroît le risque de voir apparaître un stade pré-curseur du cancer ou un cancer du col de l'utérus.

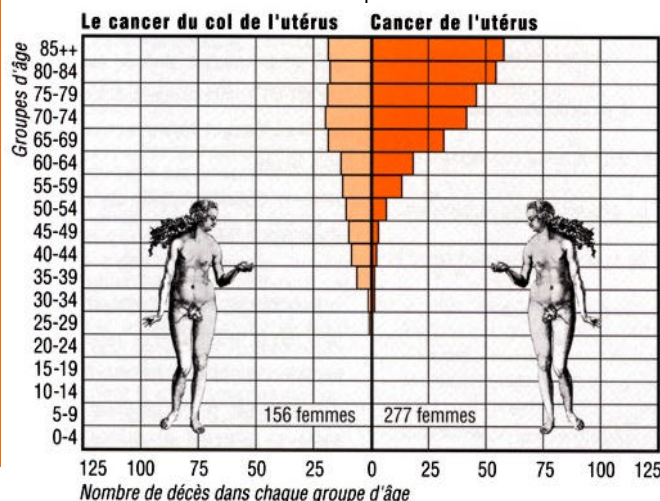
Sites utiles

<http://www.prevention.ch/lecanцерdeluterus.htm>

<http://www.infovac.ch/>

<http://fr.tellsomeone.ch/>

<http://www.swisscancer.ch/>



Des symptômes visibles

Les pré-stades et les stades précoces du cancer du col de l'utérus évoluent généralement sans symptôme. A un stade plus avancé, la femme atteinte d'un cancer constate généralement des pertes vaginales ou des saignements anormaux.

CONTROVERSE

La vaccination est encore controversée et le rapport coût efficacité n'est pas connu.

Dans tous les cas, on peut critiquer le manque d'étude menées par des experts externes au fabricant du vaccin. Le mieux est d'en parler avec son pharmacien et son médecin.

**Séquelles à redouter**

Le traitement des pré-stades, diagnostiqués très tôt, ne provoquent pas de séquelles durables : la femme peut avoir des enfants sans problème. Hélas, à un stade avancé, si il y a eu ablation de l'utérus, la femme ne pourra avoir d'enfants.

Ce n'est pas un vaccin contre le cancer, mais contre un agent cancéreux

Si une vaccination est possible, et qu'elle limite les risques de développement d'un cancer, c'est parce que le cancer du col de l'utérus peut être provoqué par des infections d'agents potentiellement cancérogènes.

En clair, il est erroné de prétendre que la vaccination est une «vaccination contre le cancer» ou une

«vaccination anticancéreuse».

On peut vacciner contre un virus, mais on ne peut pas éliminer tout risque de cancer, ni *a fortiori* traiter le cancer par la vaccination.

Il est en outre important de savoir que la vaccination ne protège pas contre l'infection par d'autres types de virus également susceptibles de provoquer le cancer.

Enfin, évidemment, il faut savoir que si l'infection précède la vaccination, celle-ci ne réduira pas le risque de développer un cancer du col de l'utérus.

De même, si une femme souffre déjà de ce type de cancer avant la vaccination, celle-ci n'aura aucune influence sur l'évolution de sa maladie.

Un vaccin pour qui et pour combien de temps?

Le vaccin Gardasil® est conseillé pour la vaccination des filles et des jeunes femmes entre 9 et 26 ans.

En Suisse, les experts sont d'avis qu'il faudrait si possible vacciner toutes les filles à l'âge de 11 ou 12 ans, c'est-à-dire avant qu'elles ne soient actives sexuellement. Car le risque d'une infection par les

HPV commence dès les premiers rapports sexuels. En principe, il serait judicieux de vacciner également les garçons. Car si les hommes infectés par les HPV ne peuvent pas développer un cancer du col de l'utérus, ils peuvent par contre transmettre les virus à leurs partenaires et les mettre ainsi en danger.

Quant à la durée de protection du vaccin, les expériences sur le long terme font encore défaut: les premières vaccinations administrées dans le cadre d'études remontent à environ cinq ans.

Toutefois, on estime que la protection assurée par le vaccin chez la plupart des personnes est de cinq ans.

LE VACCIN MODE D'EMPLOI

Une dose de la vaccination avec Gardasil® coûte en Suisse 237 francs, la vaccination complète (trois doses de vaccins) 710 francs.

C'est un très gros montant comparé à d'autres vaccinations en vente sur le marché. Toutefois, elle est remboursée par l'assurance maladie. Ceci à condition que la vaccination soit effectuée dans le cadre de programmes organisés par les cantons. La vaccination est exemptée de la franchise pour les jeunes filles de 11 à 19 ans. La vaccination des garçons et des femmes au-dessus de 19 ans n'est pas prise en charge.

RIEN NE REMPLACE**LE CONTRÔLE
GYNÉCOLOGIQUE**

Même les femmes qui ont été vaccinées devraient faire régulièrement un frottis chez leur gynécologue. La vaccination ne protège pas contre tous les types de cancer. Toutes les femmes, vaccinées ou non, devraient demander à leur médecin à quel intervalle il est nécessaire de procéder à un frottis.